

Avis de constitution

SOCIETE « KAMAGATE ELECTRICITE SARL »

Siège Abidjan, Marcory, Abidjan, Marcory sans fil
village AMAGOU LOT161 ILOT10, Lot 161, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 05/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAMAGATE ELECTRICITE SARL »

Objet : Electricité et électromécanique, Bâtiment et travaux publics, Télécommunications, Commerce, Transport et logistique, Prestations de services et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Marcory, Abidjan, Marcory sans fil
village AMAGOU LOT161 ILOT10, Lot 161, Ilot 10

Dirigeant(s) M ALLE KAMAGATE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08187 du 21/08/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°49136/GTCA/RC/2024 du 21/08/2024

